



Conseil Municipal  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

**Séance du 12 avril 2024 à 20 heures 30 minutes**  
**Salle du Conseil**

**Présents :**

M. ADNET Arthur, Mme BARRE Sonia, Mme BOURSCHEIDT Isabelle, M. DA SILVA Manuel,  
Mme DEVERRE-DUMAS Emilie, M. DUHAMEL Guy, M. JONET Jean-Luc, M. LECLERE Dominique,  
M. LEROUX Thierry, Mme LONGHINI Sylvie, Mme MANGELINCK Céline

**Procuration(s) :**

M. BOURDAIRE Alain donne pouvoir à M. LEROUX Thierry,  
Mme HENOUX Gaëlle donne pouvoir à Mme LONGHINI Sylvie,  
Mme LOUVET Maud donne pouvoir à Mme MANGELINCK Céline,  
Mme RENARD Pascale donne pouvoir à M. DADDA Bachir

**Arrivé(s) en cours de séance :**

M. THIEBAUT Grégory (arrivé au Point n°2),  
M. DADDA Bachir (arrivé au Point n°3),  
Mme ROMAGNY Anne-Sophie (arrivée au Point n°6)

**Absent(s) :**

M. PARACHE Romain

**Excusé(s) :**

M. BOURDAIRE Alain, Mme HENOUX Gaëlle, Mme LOUVET Maud, Mme RENARD Pascale

**Secrétaire de séance** : M. ADNET Arthur

**Président de séance** : M. LECLERE Dominique

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance  
du vendredi 15 mars 2024.

## **AVRIL001 - Attributions de dons aux autres œuvres 2024**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer, pour 2024, une subvention aux organismes suivants :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2024</b>
La Pierre Longe	80,00
Prévention Routière	80,00
Souvenir Français	80,00
E.P.H.A.D. Le Grand Jardin à Bourgogne (2 personnes)	160,00
Longue Vie en Champagne (maison de retraite de Verzenay) (1 personne)	80,00
Lutte contre le cancer (A.R.C.)	80,00
G.P.E.A.J.H. (jeunes handicapés)	0,00
Papillons blancs	160,00
UNI CANCER GODINOT	200,00
Comité départemental pour la journée des Paralysés et des infirmes civils	250,00
AFSEP (Association Nationale de Patients des Scléroses en Plaques)	80,00
ADOT 51 (don d'organes)	80,00
Fondation Abbé Pierre	80,00
Secours populaire	80,00
Sidaction	80,00
France PARKINSON	80,00
Restos du cœur	80,00
La Banque alimentaire	80,00
Secours catholique	80,00
UNICEF	80,00
L'Atelier et la Main	160,00
France Alzheimer Marne	80,00
Roseau (aide aux enfants atteints de leucémie ou autre cancer)	80,00
Vaincre la Mucoviscidose	80,00
Fondation des Hôpitaux de France	80,00
Handisport	80,00
Mutuelle des Orphelins Charles-Edmond Flamand	80,00
action enfance	80,00
Parrain Ukraine Reims	80,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 770,00</b>

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **AVRIL002 - Comptes de gestion et comptes administratifs 2023**

***(Monsieur le maire, Dominique LECLERE a quitté la salle et n'a donc pris part ni au débat, ni au vote)***

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture des comptes administratifs 2023 dressés par le Maire ordonnateur,

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc JONET, président de séance,

➤ approuve les comptes de gestion présentés par le receveur municipal qui sont conformes à la comptabilité du Maire

➤ approuve les comptes administratifs 2023 faisant ressortir les résultats suivants :

### **BUDGET PRINCIPAL :**

- excédent de la section de fonctionnement : 684 908,84 €
- déficit de la section d'investissement : 116 087,56 €

### **BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES PRES » :**

- excédent de la section de fonctionnement : 5 703,33 €
- résultat de la section d'investissement : NÉANT

### **BUDGET ANNEXE « CENTRALE DE BAZANCOURT » :**

- excédent de la section de fonctionnement : 29 695,98 €
- résultat de la section d'investissement : NÉANT

### **BUDGET ANNEXE « SUPERMARCHÉ » :**

- excédent de la section de fonctionnement : 7 602,37 €
- excédent de la section d'investissement : 959,17 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **AVRIL003 - Affectation du résultat 2023**

***(avec reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif)***

Considérant, ce jour le 12 avril 2024, le compte administratif 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	590 731,71 €
- Un excédent reporté de	94 177,13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	684 908,84 €
- Un déficit d'investissement de	116 087,56 €
- Un déficit de RAR de	116 988,00 €
Soit un besoin de financement de	233 075,56 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2023 = EXCÉDENT	684 908,84 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	233 075,56 €
RÉSULTAT REPORTÉS EN FONCTIONNEMENT (002)	451 833,28 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) = DÉFICIT	116 087,56 €

VOTE : Adopté à l'unanimité

▪ **BUDGET ANNEXE « LES PRES »**

Considérant, ce jour le 12 avril 2024, le compte administratif 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Report en section de fonctionnement :	5 703,33 €
(ligne 002 en recettes)	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

▪ **BUDGET ANNEXE « CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE »**

Considérant, ce jour le 12 avril 2024, le compte administratif 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Report en section de fonctionnement : 29 695,98 €

(ligne 002 en recettes)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

▪ **BUDGET ANNEXE « SUPERMARCHÉ »**

Considérant, ce jour le 12 avril 2024, le compte administratif 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de 15 928,68 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 7 602,37 €  
- Un déficit reporté de 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 7 602,37 €

- Un excédent d'investissement de 959,17 €  
- Un déficit de RAR de 0,00 €

Soit un besoin de financement de 8 561,54 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2023 = EXCÉDENT 7 602,37 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 €  
RÉSULTAT REPORTÉS EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) = DÉFICIT 0,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **AVRIL004 - Budget primitif et budgets annexes 2024**

M. Dominique LECLERE, Maire de Bazancourt et Mme Céline MANGELINCK, Adjointe aux finances, présentent au conseil municipal le budget primitif et les budgets annexes 2024 dont un exemplaire a été envoyé à chaque conseiller municipal,

Les projets de budgets primitif et annexes sont étudiés par l'assemblée.

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal adopte lesdits budgets primitifs et annexes 2024 comme suit :

- Budget général :
  - Section de fonctionnement : 3 780 803 €
  - Section d'investissement : 904 888 €
  
- Budget annexe « Lotissement Les Prés » :
  - Section de fonctionnement : 5 703 €
  - Section d'investissement : 0,00 €
  
- Budget annexe « Turbine hydroélectrique » :
  - Section de fonctionnement : 41 696 €
  - Section d'investissement : 0,00 €
  
- Budget annexe « supermarché » :
  - Section de fonctionnement : 17 302 €
  - Section d'investissement : 19 506 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **AVRIL005 - Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,  
Considérant l'obligation de non-domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- de désigner M. Dominique LECLERE, comme président de la commission communale des impôts directs.

- de proposer, en nombre double, les noms des 16 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
1	BOURDAIRE Alain	17	MANGELINCK Céline
2	BARRE Sonia	18	THIEBAUT Grégory
3	LEROUX Thierry	19	RENARD Pascale
4	LABOVE Jean-Luc	20	BOURSCHEIDT Isabelle
5	BEUDOT Patrick	21	ADNET Arthur
6	DEVERRE-DUMAS Emilie	22	PETIT Denis
7	DUHAMEL Guy	23	GLADE Nicole
8	HENOUX Gaëlle	24	KOLKES Sylvie
9	JONET Jean-Luc	25	GUYOT Pascal
10	SERMEUS Daniel	26	DETIENNE Alain
11	LAGUILLIEZ Florent	27	ROMAGNY Anne-Sophie
12	LONGHINI Sylvie	28	PRADEUR Jean-Pierre
13	DADDA Bachir	29	BEGOUX Claude
14	LOUVET Maud	30	GODBILLOT Grégory
15	PARACHE Romain	31	HESSMANN Vanessa

En dehors de la commune :

16	SORIAT Julien	32	BOURDAIRE Christine
----	---------------	----	---------------------

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-----

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Prime « Pouvoir d'achat »**

Monsieur le Maire souhaite informer et prendre l'avis des membres du Conseil Municipal au sujet de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

L'Etat a instauré une prime dite « du pouvoir d'achat » par décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023. Il appartient aux Collectivités qui le souhaite de la mettre en place par délibération du Conseil municipal et après avis du Comité Technique Social.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions. **Les employeurs territoriaux ayant instauré la prime par délibération ont jusqu'au 30 juin 2024 pour effectuer le versement.**

L'organe délibérant détermine le montant forfaitaire de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant (article 5 du décret)

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Montant maximum brut de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Il n'est donc pas possible de déterminer des montants supérieurs à ceux prévus par le décret.

Les agents sont répartis de la manière suivante : 13 agents peuvent prétendre à une prime de 700 €, 2 agents à 500 €, 3 agents à 300 € pour une enveloppe globale de 11 000 €.

La date prochaine du Comité Technique Social nous impose de prendre une décision dès maintenant.

Plusieurs possibilités sont évoquées : soit une partie de la prime pour tous les agents pouvant y prétendre, soit la totalité.

Après échanges et débats sur le sujet, Monsieur le Maire met au vote le principe de présenter notre dossier en Comité Technique Social et inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mois de juin ce sujet.

Vote : Contre : 0 - Abstention : 2 - Adopté

### **Avant-Projet des travaux Rue Gustave Haguenin**

***(Dossier présenté par Thierry LEROUX)***

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux entrepris par le Grand Reims, la Commission Cadre de vie a été sollicitée pour préparer et émettre des propositions pour le réaménagement de la Rue Gustave Haguenin.

Les candélabres d'éclairage public seront installés côté impair, à l'opposé de l'existant.

Création d'un trottoir PMR d'une largeur de 1.40m du côté pair avec la mise en place d'une chicane à l'endroit le plus étroit de l'actuelle chaussée. La largeur de la chaussée restera inchangée soit 5.70 m.

Ainsi, le trottoir sera accessible sur toute la longueur de la rue du carrefour avec la Rue de Roizy jusqu'au cimetière.

L'objectif est d'avoir 2 propositions à faire :

1<sup>ère</sup> proposition : Maintien de la circulation en double sens sur la totalité de la longueur de la Rue comme actuellement.

2<sup>ème</sup> proposition : Maintien de la circulation en double sens du cimetière jusqu'au croisement avec la Rue de la Place et mise en place d'un sens unique dans le sens Rue de Roizy/Rue de la Place. Le principal inconvénient est d'augmenter le flux routier sur les Rues de l'Eglise, de la Passerelle et de l'Egalité.

Le document préparé sera transmis aux Services du Grand Reims pour prise en compte des souhaits du Conseil Municipal.

Il conviendra lorsque le projet sera abouti d'organiser une réunion publique avec les riverains.

Anne-Sophie ROMAGNY attire l'attention sur la qualité des matériaux qui seront utilisés. En effet, les matériaux pour la Place de la Mairie et la Rue de la Place sont de qualité et il ne faudra prêter attention à la jonction avec la Rue Gustave Haguenin et maintenir cet aspect particulièrement qualitatif vers un lieu stratégique de la Commune.

Elle souhaite également savoir si l'effacement serait terminé en octobre car la Rue Gustave Haguenin se trouve sur tous les parcours des courses et marches d'Octobre Rose.

Point sur le projet de création de places de parking au Cimetière, il y a la possibilité de ne retirer que 4 arbres, sur un côté des actuels espaces verts et ainsi pouvoir créer 10 places de parking parallèle à la route et 2 places PMR sur l'allée centrale pour un coût estimé à 29 000 € TTC.

### **Projet de construction de logements par Nexity Rue Gustave Haguenin**

Dominique LECLERE informe le Conseil municipal qu'une promesse de vente a été signée entre la Société NEXITY et le vendeur du terrain.

Il semble donc difficile de se porter acquéreur au nom de la Commune sans être taxé « d'Abus de pouvoir ».

### **Communiqué de presse de l'association « Les Robins des Bois » - Réacteur nucléaire chez Cristal Union**

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil municipal de l'affaire dite « du réacteur nucléaire chez Cristal Union ».

L'association « Robin des Bois » a publié un communiqué de presse, suite au vote d'une loi visant à fusionner les deux instituts français travaillant sur la sécurité nucléaire et à diverses auditions et notamment JIMMY ENERGY. L'information leur est parvenue qu'un projet de réacteur nucléaire était en cours dans une entreprise agro-industrielle de la région de Reims.

Le communiqué faisait état de ce projet et avançait l'information que les maires des communes environnantes étaient informés, n'avaient pas communiqué sur le sujet et de surcroît recevaient des fonds de l'entreprise en question.

Après avoir expliqué les faits et les contacts entre les maires des 3 communes concernées et le Monsieur le Maire de Reims, Monsieur le Maire informe le Conseil de la position adoptée sur la communication et la posture adoptée.

Par ailleurs, il précise qu'une plainte pour diffamation a été déposée à l'encontre du Président de ladite association.

Il s'agit donc de dédramatiser la situation. Ce projet n'est en fait qu'une étude qui ne se concrétisera pas avant plusieurs années et peut-être pas si d'autres options techniques étaient retenues par Cristal Union.

### **Bazancourt en Rose**

La date est fixée au 5 octobre 2024.

La 3<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage.

Les partenaires sont au nombre de 26 et les promesses de don atteignent 10 100 €.

### **Démentiellement d'un « campement sauvage »**

Un campement sauvage a été mis à jour dans le bois communal situé sur l'arrière de la déchetterie.

Ce lieu était déjà connu et faisait l'objet d'une enquête judiciaire notamment sur la probabilité qu'il puisse être utilisé à des fins de trafic de stupéfiants. Monsieur le Maire s'est rapproché de Monsieur le Sous-Préfet et du Commandant de la Brigade de Gendarmerie. Il semblerait que finalement, ces suppositions ne sont pas fondées.

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite que ce lieu soit démantelé et remis au propre. Les Services techniques communaux ont été missionnés et ont déjà nettoyé les abords. Le démontage est prévu sans tarder.

### **Incivilités**

Isabelle BOURSCHEIDT tient à signaler le comportement routier dangereux d'un BMW rouge/orange déjà connue par les Services de Gendarmerie dans le village et le Lotissement Les Prés.

Monsieur le Maire va solliciter la Gendarmerie pour que des contrôles de vitesse soient réalisés.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Le vendredi 12 avril 2024 à 23h48.

N° délibération	Objet	Décision
<b>AVRIL 001</b>	Attributions de dons aux autres œuvres 2024	Approuvée
<b>AVRIL 002</b>	Comptes de gestion et comptes administratifs 2023 <i>(Monsieur le maire, Dominique LECLERE a quitté la salle et n'a donc pris part ni au débat, ni au vote)</i>	Approuvée
<b>AVRIL 003</b>	Affectation du résultat 2023 <i>(avec reprise anticipée préalable et après vote du compte administratif)</i>	Approuvée
<b>AVRIL 004</b>	Budget primitif et budgets annexes 2024	Approuvée
<b>AVRIL 005</b>	Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs	Approuvée

Le Maire	M. LECLERE Dominique	
Le Secrétaire	M. ADNET Arthur	